rut sentir une odeur de brûlé. Il continuait cependant son chemin, mais une personne qu'il rencontra l'avertit que de la fumée se dégageait de son sac. Il n'eut que le temps de jeter le sac et d'éteindre, en se brûlant assez grièvement aux mains, le feu qui avait pris non seulement au sac et aux dépêches, mais à son paletot et à son gilet qui étaient déjà brûlés sur une étendue de dix centimètres carrés. Heureusement un gendarme était accouru au secours.

Il est hors de doute qu'aucune responsabilité ne peut retomber sur le brave facteur, qu'on ne peut certes accuser d'avoir mis en poche une pipe mal éteinte, puisque c'est au milieu du dos que les vêtements sont brûlés. Une seule supposition est admissible : c'est qu'en cachetant les paquets, la cire aura communiqué le feu à une ficelle ou au papier.

Les dépêches pour Paris et Tourcoing sont restées intactes; un pli contenant des timbres-poste a seul été complètement détruit.

— *Noces de diamant.* — On a célébré lundi, en famille, car il n'y a malheureusement pas eu de cérémonie religieuse, les noces de diamant (62 ans de mariage) de Pierre Scalbert, âgé de 85 ans et de Adèle Vancottre, âgée de 82 ans. Il y a eu un modeste banquet, auquel assistaient 14 enfants et petits enfants — et 34 sont morts.

Le roi Léopold de Belgique a fait inviter les vénérables jubilaires à faire le voyage de Bruxelles, pour lui rendre visite, et leur a fait remettre à cet effet des billets aller et retour de première classe.

Une croix de première classe a été décernée au marié, il y a deux ans, pour longs et loyaux services à la fabrique de tabacs de M. Lambert, à Menin, où il continue à travailler.

Les vieillards demeurent à Halluin, rue St-Hilaire; tous les voisins leur ont fait fête à l'envi; la maison était encombrée de bouquets.

Nous le répétons, le jubilaire à la verte vieillesse se rend chaque jour à Menin pour son travail.

Communications

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Jeudi, 20h. à 8 heures, à l'Orphéon Tourquennois, chez M. Volt, 174, rue de Menin, réunion des ouvriers menuisiers et charpentiers qui se sont fait inscrire au syndicat en formation. Ordre du jour : Nomination de la commission. Inscription de nouveaux adhérents.

— Les membres de l'Union vélocipédique tourquennoise sont instamment priés d'assister à la réunion (très importante), qui aura lieu, mercredi soir, à 8 h. 1/2 précises, au café Delvoye.

LILLE

Le prince Henri d'Orléans à Lille. — Le prince Henri d'Orléans est arrivé mardi par le train venant de Paris à 11 heures 58 du matin. Le jeune explorateur, accompagné de son secrétaire, a été reçu à la gare par M. Crépy-Danel, vice-consul du Portugal, président de la Société de Géographie, et quelques amis.

Le prince d'Orléans est descendu au vice-consulat du Portugal, rue des Jardins, 28.

Une conférence du prince Henri d'Orléans. — Répondant très gracieusement à l'invitation de la Société Géographique de Lille, le prince Henri d'Orléans est venu mardi à Lille, et a fait dans la salle de la Société industrielle, qui était absolument remplie d'un public d'élite, le récit de son très intéressant voyage du Tonkin aux Indes, pendant lequel il a exploré des régions jusqu'alors inconnues.

Dès huit heures, la salle était bondée, et beaucoup de personnes ont été forcées de se retirer faute de place.

Le conférencier, dont le discours a été fréquemment interrompu par des bravos enthousiastes, a obtenu le succès le plus complet.

Après le prince d'Orléans, M. Paul Crépy, président de la Société de Géographie, a remercié le conférencier, et lui a remis une médaille d'honneur.

A sa sortie, le prince a été acclamé, puis il s'est rendu chez M. Léonard Danel, rue Royale, où il a passé la nuit.

Le prince Henri d'Orléans repartira ce matin.

Les funérailles de M. le comte de Caulaincourt. — Lundi à onze heures, ont eu lieu, en l'église Saint-André, avec une simplicité toute chrétienne, les funérailles de M. le comte de Caulaincourt, président du comité catholique de Lille.

Le deuil était conduit par MM. de Loisy et le comte de Dauger, gendre du vénéré défunt; M. le vicomte Dauger, sous-lieutenant au 2e hussards, et ses frères, ses petits-fils; M. le général de Germiny, chef d'état-major du 6e corps d'armée; M. le comte Auguste de Germiny, M. le vicomte de Rugy, ses neveux.

M. le vicaire général Carlier représentait S. G. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai; M. le colonel Doé de Maindreville, chef d'état-major du 1er corps d'armée, le général de France.

Parmi la très nombreuse assistance, on remarquait toutes les notabilités catholiques de Lille et de la région, les représentants de divers ordres religieux, des membres du clergé, le conseil d'administration et les professeurs de l'Université catholique, plusieurs officiers de la garnison, etc.

Après l'absoute, M. le chanoine Carlier a prononcé quelques mots pour saluer la dépouille mortelle du grand chrétien, du vaillant citoyen qui a été l'âme de toutes les œuvres organisées ou perfectionnées depuis vingt-cinq ans.

A l'issue de la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers la gare, l'inhumation devant avoir lieu à Giel, dans le département de l'Orne.

Le concours hippique — *Deuxième journée.* — Le beau temps continue à favoriser les débuts du concours hippique, aussi l'assistance y était-elle très nombreuse hier. Voici les résultats pour cette deuxième journée :

Poniams et poulches de trois ans, sans dressage complet : 1er prix. Postulant; 2e, Young Markett Star; 3e, Yvette; 4e, Jongleur; 5e, Coquerette; 6e, Paquita; 7e, Plongeon; 8e, Pyramide; 9e, Odette; 10e, Polaire; 11e, Yvette; 12e, Princesse, à M. Bordonnier de Roubaix.

Prix des Ecoles : 1er, Joyeuse; 2e, Yvette; 3e, Kelty; 4e, Manguelin.

Prix des habits rouges : 1er, Touch Me Not; 2e, Le Phoque; 3e, Pile ou Face; 4e, Buckingham.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — *Audience du 12 mai.* LE « GRAND-HÔTEL » DE TOURCOING — ENTRE COMMANDITAIRE ET ASSOCIÉ. — ENTRE PROPRIÉTAIRE ET GÉRANT. — L'audience de ce jour est exclusivement consacrée aux plaidoiries de litiges survenus entre M. Félix Lorthiois, propriétaire du Grand Hôtel, et M. Staquet, son associé pour l'exploitation de la pâtisserie, d'une part, et d'un autre côté, avec M. Adam, gérant de l'Hôtel.

Dans la première affaire, M. Félix Lorthiois assigne M. Staquet en dissolution de la société en commandite, alléguant que la comptabilité n'est pas régulièrement tenue, que le personnel est trop important pour les résultats obtenus, que son commandité se laisse protester ayant de l'argent en caisse, que le débit à la clientèle ne répond pas aux quantités de matières employées.

M. Lorthiois demande au Tribunal de désigner un expert chargé de comparer l'emploi qui a été fait des farines et autres denrées avec les livraisons de patisseries qui ont été effectuées.

M. Staquet, de son côté, se plaint des agissements de son commanditaire qui, dit-il, l'entravent dans l'exercice de sa profession. Il se porte reconventionnellement demandeur et réclame 3.000 fr. de dommages-intérêts pour le préjudice qu'il lui a occasionné et dont il s'offre, au subsidiaire, de faire la preuve des griefs qu'il articule.

L'autre procès a été intenté à M. Félix Lorthiois par M. Adam, en résiliation du contrat intervenu entre eux pour la gérance du Grand Hôtel.

M. Adam invoque les entraves de tous genres que M. Félix Lorthiois lui suscite dans l'accomplissement des fonctions de gérant qu'il lui a confiées et des imputations calomnieuses qu'il a lancées contre lui. Il lui réclame, comme indemnité de résiliation une somme de 15,000 f. sur laquelle il a abandonné à Bruxelles une position avantageuse, et qu'il se trouve ici dans l'impossibilité, du fait de M. Félix Lorthiois, de faire prospérer une affaire à laquelle il devait être intéressé.

M. Félix Lorthiois soutient de son côté, une résiliation du contrat au tort de M. Adam et il allègue, à l'appui de sa demande, une série de faits qu'il offre de prouver par enquête.

— *Ces affaires, qui avaient attiré une assistance assez nombreuse à l'audience, ont été mises en délibéré.*

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience mardi 12 mai.* — SUITES D'UNE TROUVAILLE. — Un horloger habitant avait conçu des soupçons sur la probité d'un jeune homme d'une vingtaine d'années qui cherchait à lui vendre une bague en or; un agent fut mandé et interrogea cet homme qui déclara avoir trouvé le bijou.

Sans avoir à rechercher la sincérité de cette allégation, l'agent considéra que ne pouvant remettre aux mains de la police un objet trouvé constituait un délit.

Keuklerberg Jean Joseph — c'est le nom du jeune homme — fut donc arrêté, comme il est en outre sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion, le prévenu est condamné à six mois d'emprisonnement.

TOUJOURS LA FRAUDE. — J.-B. Leclercq, 25 ans, peigneur à Wattrelos, arrêté à Roubaix, deux mois 500 francs d'amende.

— Deux mineurs de seize ans, Paul Lemaire, 14 ans, bâcleur à Tourcoing et Charles Allard, 13 ans, apprenti bâcleur à Roubaix, sont remis à leurs parents et condamnés à 500 francs d'amende.

LA LUTTE POUR LE NOM

La cour d'appel de Paris vient de juger un procès en concurrence déloyale intéressant à signaler, car il s'agit d'un produit universellement connu, auquel les brusques variations atmosphériques que nous subissons ne nuisent, hélas! que trop d'actualité. Ce produit, Me Pouillet, l'éloquent bâtonnier des avocats de Paris, nous en a conté l'histoire dans une remarquable plaidoirie. Nous la résumons en quelques lignes :

— En 1863, un pharmacien de Paris, M. Guyot, préparait par des procédés absolument spéciaux, une liqueur concentrée contenant tous les principes bienfaisants du goudron. Au bout de peu de temps, la popularité du Goudron Guyot, recommandé par les médecins les plus éminents, était telle que l'inventeur, pour se consacrer uniquement à la fabrication du nouveau remède, dut se débarrasser de sa pharmacie, qu'il vendait vingt et quelques mille francs.

En 1869, il cédait, moyennant la jolie somme de 500.000 francs, ses procédés de fabrication, son nom, sa marque « Goudron Guyot » à une des plus anciennes maisons de produits pharmaceutiques de la place de Paris, la Maison Frère, actuellement Champigny et Cie, 19, rue Jacob...

Le titulaire de l'ancienne pharmacie Guyot est aujourd'hui M. Guernier. Celui-ci, à raison de la célébrité du Goudron Guyot, fut tenté de tirer parti du nom de la pharmacie en fabriquant et en mettant en vente un produit similaire.

— Ne pouvant, explique Me Pouillet, appeler son produit « Guyot », M. Guernier l'appela « Goudron de la pharmacie Guyot ». Ses étiquettes furent composées de façon à établir une confusion avec celles du véritable Goudron Guyot. Elles annonçaient pompeusement « le seul produit authentique de la véritable maison Guyot, seul successeur de Guyot, pharmacien à Paris. »

Ce n'est pas tout. M. Guernier ne se faisait pas faute de proclamer que son produit était le seul efficace, et cela à l'aide d'une publicité spécieuse conçue en termes désobligeants pour ceux qu'il appelait les imitateurs, les homonymes.

La Maison Frere, pour couper court à ces agissements et pour empêcher toute confusion dans l'esprit du public, a saisi le tribunal de commerce de la Seine d'une action en concurrence déloyable contre M. Guernier.

Sévèrement condamné en première instance, celui-ci fit appel. Conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Laffon, organe du ministère public, la cour, après avoir reconnu, une fois de plus, le droit exclusif de la Maison Frere à vendre le Goudron Guyot, a fait défense à M. Guernier de se servir des étiquettes fallacieuses dont il a été question plus haut, et ce, sous peine de 500 fr. par chaque contravention constatée.

En outre, M. Guernier est condamné pour concurrence déloyale à tous les dépens, à 5.000 fr. d'insertions dans divers journaux et à 20.000 fr. de dommages-intérêts.

Moralité : Il y a goudron et goudron, comme il y a fagots et fagots. Ainsi donc, avis aux intéressés, c'est-à-dire à tous ceux qui souffrent des bronches, de l'estomac ou de la vessie : si vous voulez le véritable Goudron Guyot, exigez de votre pharmacien le flacon de la Maison Frere, 19, rue Jacob, Paris.

41869d (*Petit Journal du 5 mai 1896*).

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 12 mai

Présidence de M. le Conseiller PAIN

Ministère public : M. Wagon, substitut du procureur général

2e affaire

Banqueroute à Roubaix

LES TÉMOINS, cités à la requête du ministère public, sont au nombre de douze. Voici leurs noms : M. Jules Lefebvre, 37 ans, syndic de faillite à Roubaix; Henri Lepère, 53 ans, déménageur à Lille; Auguste Douillet, 65 ans, rentier à Lille; Marina Rion, 30 ans, domestique en la même ville; Napoléon Deschemacker, marchand de charbons, à Lille également; Paul Couthier, 30 ans, négociant; Alphonse Vandeputte, 49 ans, négociant; Théophile Moerman, 39 ans, négociant aussi; Célestin Bouriez, 36 ans, négociant; Gustave Derubaix, 31 ans; Léon Riger, 50 ans, négociant, et Willem Marche, 60 ans, négociant, les sept derniers habitant tous à Roubaix.

La nommée Marina Rion est partie habiter la Belgique; elle est absente, n'ayant point été touchée par l'assignation. Willem Marche n'est pas non plus présent. Il est passé outre aux débats, malgré l'absence de ces deux témoins.

L'INTERROGATOIRE. — M. le président interroge les accusés sur leurs antécédents.

Ponseel est marié depuis trois ans; il n'a pas d'enfants. Il a été garçon boucher à Calais, dont la police donne sur lui de bons renseignements. Il habita Roubaix pendant huit mois. Il eut un emploi dans une fabrique; puis il fut marchand colporteur de tissus. La police roubaisienne critique sa conduite.

Leviellé est un vieillard. Il est veuf; il a eu quatre enfants. Deux fois, il fut déclaré en faillite. En 1875, il fut condamné à trois mois de prison, pour banqueroute. C'est en 1893, à Lille, qu'il encourut une légère amende pour contravention à la loi sur la police des cabarets. Il habita jadis Armentières et Calais. Les renseignements sont médiocres.

Ils sont surtout mauvais sur la fille de Leviellé, la femme Ponseel. Du reste, elle encourut six jours d'emprisonnement, à Boulogne, en 1887, pour vol, et deux mois en 1891, à Lille, pour complicité de vol par recel.

Les accusés ont été condamnés par contumace, à une précédente session. Le surlendemain de cette condamnation, ils furent arrêtés à Lille. C'est pourquoi ils sont aujourd'hui jugés de nouveau, mais cette fois contradictoirement.

Leviellé déclare qu'il n'était pas l'associé de Ponseel; il prétend qu'il n'était pour rien dans le commerce: il n'a fait que des commissions pour son gendre qui le nourrissait. La femme Ponseel soutient n'avoir fait, en agissant pour le compte de son mari, qu'exécuter les ordres de celui-ci.

Ponseel revendique la qualité de commerçant pour lui seul.

D. Pourquoi avez-vous quitté furtivement Roubaix? — R. Pour prendre à Lille une maison mieux placée, à proximité du marché.

D. Quelle quantité de marchandises avez-vous emportée? — R. 2 à 300 kilos à peine.

D. Le déménageur a déclaré avoir chargé 1800 kilos sur son camion. Or, plus tard, vous avez envoyé votre mobilier à Dunkerque; il pesait 730 kilos. Les 1000 kilos de différence représentent des marchandises. Que sont-ils devenus?

Et votre mobilier lui-même, où se trouve-t-il maintenant? — R. Il a été saisi. Je l'avais expédié à Dunkerque sous le nom d'une de mes tantes chez laquelle je devais descendre.

D. Qu'avez-vous fait à Dunkerque? — R. J'ai travaillé sur le port.

DÉPOSITIONS. — 1er témoin. — Le syndic Lefebvre déclare que Ponseel, lorsqu'il envoya son mobilier à Dunkerque, l'expédia de la Madeleine. L'accusé, au moment de son arrestation, essayait de faire parvenir à Tourcoing qui lui restait de son mobilier.

Le passif qui primitivement semblait ne devoir guère dépasser 3.000 fr., atteint environ le double; et l'actif est à peine de 700 fr.

Il y avait des effets au nom de Leviellé, comme au nom de Ponseel.

2e témoin. Le déménageur Lepère dépose : J'ai transporté des étoffes, et non de la batterie de cuisine, comme le disent les accusés. Mon camion fut chargé de 1,800 kilos d'étoffes et de mobilier.

3e témoin. M. Douillet témoigne de la location du logement à Lille, rue Racine. C'est à sa femme qui l'a consenti. Peu de jours après, les accusés ont encore déménagé. Notre servante, dit le témoin, les a suivis; mais ils l'ont intimidée et elle est revenue.

Il est donné lecture de la déposition que cette domestique a faite à l'instruction.

4e témoin. — Napoléon Deschemacker a voituré le mobilier de la rue Racine à la gare de La Madeleine.

Les 3e à 10e témoins sont les négociants à qui les accusés ont acheté des tissus. Ils sont interrogés sur le point de savoir s'ils ont eu affaire à Leviellé et à sa femme, la femme Ponseel, et s'ils les considéraient comme s'occupant aussi du négoce.

Ils répondent affirmativement. On facturait souvent à Leviellé. La femme faisait les commandes et le choix des tissus.

A en croire M. Couthier, elle lui aurait dit : « De l'argent, j'en ai; mais ce ne sera pas pour vous. » MM. Couthier et Vandeputte, qui avaient découvert leurs débiteurs à Lille, parvinrent à en obtenir 60 fr. et à se faire remettre en outre 900 fr. de marchandises.

Ponseel aurait menacé M. Deronbaix de son couteau, lorsque également celui-ci se rendit à Lille, chez lui.

Le verdict

Après le réquisitoire de M. Wagon, substitut du procureur général, et la plaidoirie de Me Hatin, il est donné lecture au jury des huit questions.

Le verdict est négatif en ce qui concerne Leviellé, et affirmatif, avec admission de circonstances atténuantes, sur les faits de banqueroute simple et frauduleuse reprochés aux époux Ponseel.

En conséquence, Leviellé est *acquitté*.

Les deux autres accusés sont condamnés : Ponseel à *trois années d'emprisonnement* et sa femme à *deux ans de la même peine*.

L'audience est levée à six heures et demie.

Audience du mercredi 13 mai

Présidence de M. le conseiller Pain

Ministère public : M. de Savignon-Larombière, avocat-général.

1re affaire. — **Meurtre à Hestrud**

Jean Baptiste Fauveau, cultivateur, âgé de 54 ans, habitant Hestrud avec sa sœur Marie, âgée de 43 ans, Elisa Hupre, femme Guillaume, âgée de 39 ans, et le fils de cette dernière, Achille-Jean-Baptiste Guillaume, âgé de 21 ans, journalier.

Le 9 mars 1896, vers 9 heures et demie du soir, quatre personnes et une sœur de Fauveau, nommée Clémentine, se trouvaient réunies. Une discussion s'engagea entre Fauveau et la femme Guillaume. Le premier, en termes très vifs, reproche à la seconde ses rapports avec un tiers; il voulut la mettre à la porte de chez lui.

L'accusé Achille Guillaume, prenant fait et cause pour sa mère, se précipita sur Fauveau, le terrassa, sortit son couteau de sa poche et en frappa violemment à la tête. Il levait le bras une seconde fois, mais Marie Fauveau se jeta sur lui et réussit à détourner le coup. La victime avait été atteinte à la tempe gauche. Elle mourut quelques heures plus tard.

Guillaume est condamné à dix ans de travaux forcés.

2e affaire. — **Faux à Lille**

De V..., âgé de 47 ans, sans profession, demeurait en dernier lieu à Paris. Son frère était propriétaire de deux titres de rente française, le premier de 1000 francs, le second de 3000 francs. On reproche à l'accusé d'avoir tenté à se faire passer pour le propriétaire de ces titres et, d'être parvenu, grâce à sa fausse identité, à contracter à Lille un emprunt de 80,000 francs, à la garantie duquel il affecta ces valeurs en nantissement.

A La

Grande Maison

LILLE — 15, Rue Faidherbe — LILLE

Costumes Complets (Veston)		Costumes Complets (Jaquette)	
Diagonale pure laine, grise ou beige	39 fr.	Laine, peignée, belles façons. *Prix*	50 fr.
Armure laine peignée, nuances mode	47 fr.	Jaquettes et Gilets cheviotte	35 fr. et 10 fr.
Cape feutre, forme nouvelle	6 fr. 50 à 13 fr. 50	Pantalons, damier pure laine. *Prix*	12 fr. 75

PARIS 1889, Médaille d'Or — CHICAGO 1893, LYON 1894, Hors Concours, Membre du Jury.

Concerts et Spectacles

La semaine de clôture du Cirque Espagnol. — La troupe du *Cirque Espagnol* donne ses dernières représentations à Roubaix. Aujourd'hui mercredi, soirée extraordinaire avec tombola gratuite composée d'une somme de 100 fr., divisée en 5 lots. Chaque spectateur aura droit à un numéro gratuit.

A la matinée de jeudi, des cadeaux seront offerts aux enfants qui assisteront au spectacle.

Vendredi, relâche pour les préparatifs de la représentation donnée samedi au bénéfice de miss Enbart.

Chemin de fer du Nord. — *Excursion à Lourdes et dans les Pyrénées.* — La Compagnie du chemin de fer du Nord tient à la disposition des voyageurs qui en feront la demande quelques jours à l'avance soit aux services commerciaux, bureau des voyageurs, 18 rue de Dunkerque, soit à l'Agence des Voyageurs Economiques, 17 Faubourg Montmartre à Paris, des billets pour l'excursion ci-après : Lourdes et les Pyrénées du 13 au 26 mai 1896.

Prix, au départ de Paris : 1re classe, 330 fr.; 2e classe, 296 fr.

Les prix pour le parcours sur les chemins de fer du Nord sont ceux des billets aller et retour ordinaires.

Les billets comprennent les parcours sur lignes de fer, les voitures et omnibus pour les excursions, la visite des musées et monuments, le logement et la nourriture dans les principaux hôtels et les guides interprètes.

La Société des Voyages Economiques, 17 Faubourg Montmartre, enverra gratuitement tous les renseignements qui lui seront demandés sur ces excursions.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 12 mai.* — Joséphine Philips, rue Jacquard, cour Dhalluin, 17. — Florence Vanhooren, rue Cartigny, 185. — Adolphe Ledur, rue Franklin, 185. — Louis Vandenbrouck, Hôtel-Dieu. — Fernand Lasseu, Hôtel-Dieu. — Hélène Vereursch, rue Châteaubriand, 52. — Achille Prus, rue de Lille, maison Six, 9. — Georges Duthoit, rue de la Basse-Masure, 59. — *Mariages.* — Leon Soete, 23 ans, boucher, à Lille, et Jeanne Vanheghem, 20 ans, rue du Fontenoy, 22. — *Déclarations de décès.* — Charles Blomme, 15 mois, route de Leers, maison Tribout, 14. — Elisa Paesbrugge, 75 ans, rue St-Adrien, 30. — Françoise Latrasse, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Adèle Boulanger, 82 ans, rue de Bouvines, 82. — Jeanne Le Maître, 3 ans 1/2, rue d'Isly, 42. — Marie Rose, 79 ans, rue de l'Epeule. — Albert Hermans, 18 mois, rue de Manchester, cour Gordian, 9.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 12 mai.* — Florian Pollet, rue de Gand. — Emile Leman, au Clinquet. — Achille Debouvrie, à la Marlière. — Gustave Recolle, rue de la Lune. — Isaline Lemaire, rue du Bois-Seul. — Auguste Vanmoers, rue St-Louis. — Arthur Huyghe, rue de la Latte. — Sidonie Largillier, rue St-Louis. — *Mariages.* — Henri Mouvaux, 29 ans, employé au service des Eaux, et Pauline Vivez, 21 ans, sans profession. — Emile Vannesbus, 20 ans, colporteur, et Rosalie Lefebvre, 20 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès.* — Alfred Vermont, 22 ans, tisserand, rue de Gand, 86. — Jeanne Verbinck, 9 mois, rue Jean Lefrand, 25. — Marie Pollet, 1 an, rue de Mouvaux. — Angèle Coussaert, 3 mois, rue Leronge, 26. — Alphonse Delrutier, 1 an et 1 mois, rue de Gand, 325. — Charles Halluin, 4 ans et 2 mois, rue de la Potente, 549. — Marie Dessaux, 57 ans, ménagère, rue du Chemin Houpline, 3.

CEUX. — *Déclarations de naissances du 4 au 10 mai.* — Georges De Wilde, rue de la Dumite. — Henri Duvillers, rue Holden-Crothers. — Emile Nottebaere, rue de la Mackellerie. — Berthe Caupreau, rue de Tunis. — David Honorez, rue Verte. — Edmond Capel, rue des Jardins. — Hélène Raeymackers, rue de Wasquehal. — Agnès Dubar, rue de l'Ouest. — Henri Donay, maisons de la Compagnie. — *Publications de mariages.* — Hector Leclercq, 38 ans, visiteur de pièces et Suzanne Delaye, 24 ans, sans profession, rue Jean Lebas. — Alexandre Desrand et Julia Gras, 20 ans, doubleuse. — Firmin Ruepsaet, 24 ans, apprêteur et Marie Wouters, 22 ans, soigneuse. — Henri Descamps, 41 ans, monteur de jacquards et Marie Denoorbere, 35 ans, couturière. — *Mariages.* — Pierre Vanbutsele, 29 ans, chauffeur et Marie Stichlet, 26 ans, ménagère. — Florent Bayart, 24 ans, tisserand et Bernardette Deleplancqe, 25 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Germain Mange, 5 mois, rue de l'Amiral-Courbet. — Hélène Van Boom, 1 an, rue de Strasbourg, 37. — Marie Parent, 1 mois, rue Neuve, 22. — Irma Beyt, 4 mois, rue Charles-Quint, 45. — Amélie Declercq, 65 ans, ménagère, rue Faidherbe, 13. — Marie Defebvre, 1 an 6 mois, maison de la Compagnie. — Muliez, présente sans vie, rue des Jardins.

WANDRES. — *Déclarations de naissances du 26 avril au 8 mai.* — Prudent Michiels, à la Place. — Albert Lernould, chemin des Cordonniers. — Jules Vanwymeersch, rue du Bosquiel. — Marie Delafforterie, chemin du Molinel. — Madeleine Cornard, à la Cornette. — *Mariage.* — Louis-Auguste Berderieux, 22 ans, valet de chambre et Léonie Paré, 28 ans, femme de chambre. — *Déclaration de décès.* — Marthe Guilbert, 7 ans, à la Place.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 mai.* — Camelke André, rue du Sanglier, 27. — Vandendriessche Constant, rue d'Ypres, 198. — Mieroo Claire, rue Royale 85. — Declercq Henriette, boulevard de Bruges, 2. — Pype Elise, Haut Chemin, 1. — Soete Marie, Porte de Bruges, 90. — Simone Elsa, rue de Lille, 105. — Coucke Félicie, rue des Baraques, 28. — Vanneste Joseph, rue d'Ypres, 180. — Moelants Alphonse, rue de la Redoute, 63. — Depreg Ernest, Porte de Bruges, 79. — *Publications de mariages.* — Jules Libbrecht, garçon brasseur, qual de la Lys et Elodie Favoreel, ouvrière en caoutchouc, rue de Moorseele. — Jean-Baptiste Hamer, teinturier, rue de Werwicq et Marie Deboudt, ouvrière vannière, rue de l'Agneau. — Polydore Asperslagh, tisserand, rue des Baraques et Elise Leenknegt, bobineuse, rue de Mouscron. — Alphonse Vandaele ouvrier en lin, à Wevelghem et Marie Pinoyt, servante, rue de Warwicq. — *Mariages.* — Jules Dendut, 24 ans, tisserand, rue de Mouscron et Clémentine Stevens, 23 ans, tisserande, rue de la Redoute. — Charles Cardoen, 40 ans, peintre, rue de Werwicq et Rosalie Baert, 37 ans, journalière, porte d'Ypres. — Jules Coussement, 25 ans, peintre, à Moorseele et Mathilde Vanaerde, 30 ans, repasseuse, rue du Sanglier. — *Déclarations de décès.* — Mélanie Vanhove, 60 ans, ménagère, rue de Mouscron, 41. — Gyrille Fins, 29 ans, tisserand, rue de Boushecque, 23.

NORD

La catastrophe d'Adélia. — Le lieutenant Laurent. — L'une des victimes de la terrible catastrophe survenue, dimanche soir, à Adélia (Algérie), le lieutenant Laurent, est un enfant du Nord.

Adolphe Laurent est, en effet, né à Neuville-Saint-Remy.

Voici ce qu'écrit, à son sujet, notre confrère l'*Emancipation*, de Cambrai :

« Adolphe Laurent, sorti de Saint-Maixent, était lieutenant. Agé seulement de 29 ans, il voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir.

» Son nom avait souvent paru dans ce journal, à l'époque où, élève de l'Externat Ste-Croix, il remportait, aux distributions de prix, les plus brillants succès.

» Ayant terminé ses études, et en attendant l'époque du tirage du sort, il devint maître-adjoint dans la même maison, et les succès qu'il avait remportés comme étudiant, il les continua comme professeur.

» C'était un jeune homme plein de cœur et d'intelligence, à la mine ouverte, portant avec distinction l'élégant uniforme d'officier de tirailleurs algériens.

» Son père et sa mère n'ont appris qu'aujourd'hui la terrible nouvelle.

« Leur fils était venu les embrasser au 15 août dernier.

» Lors de la dernière distribution des prix à l'Ecole Ste-Croix, il était en uniforme, sur l'estrade, continuant avec émotion ces enfants qui lui rappelaient les jours d'autrefois. Hélas!

» Une dépêche a été adressée ce matin au colonel de son régiment, le colonel Bailly, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour que le corps puisse être ramené à Cambrai. »

Un homme tué en gare de Douai. — Mardi matin, à 9 h. 30, M. Emile Trachez, âge de quarante-huit ans, aiguilleur à la gare de Douai, domicilié à Sin-le-Noble, graissait une aiguille sur la quatrième voie, en attendant l'arrivée du train de Picardie-Flandre 3 F qu'il était lui-même chargé d'annoncer.

Tout occupé à graisser, M. Trachez ne vit point arriver le train en question qui le tamponna au côté et l'envoya sur la voie.

Le chasse-pierre lui ouvrit le crâne au-dessus de l'arcade sourcilière droite, sur une longueur de dix centimètres. Le bras droit est brisé. Le mécanicien du train 3 F renversa aussitôt la vapeur et, arrêtant brusquement la machine, empêcha que la victime ne fut broyée sous les roues des wagons. La mort avait été instantanée.

Le cadavre fut transporté par quatre hommes dans une salle réservée aux bagages de la grande vitesse et placé sur un tricycle, en attendant le transfert à son domicile qui a eu lieu à onze heures.

M. le docteur Sockeel n'a pu que constater le décès.

M. Emile Trachez, veuf depuis un an, est père de cinq enfants.

Valenciennes. — *Un enfant atrocement mordu par un chien.* — Le fils de Mme de Vienne, demeurant à la porte Mons, a été mordu par son chien. L'enfant, qui est âgé de 10 ans, porte une vingtaine de blessures profondes à l'épaule et à la jambe; une main a été traversée de part en part. On n'a pu dégager la victime qu'en tuant le chien, qui était de forte taille.

Un accident mortel à La Sentinelle. — Lundi après-midi, le nommé Charles Destrez, mineur à la fosse du Temple, à St-Vaast-la-Haut, a été écrasé par un énorme bloc de pierre qui s'est détaché.

Le malheureux, marié et père d'un enfant, est mort sur le coup.

Cysoing. — *Incendie d'une meule.* — Un jeune garçon de 12 ans, en craquant une allumette derrière une meule de paille de colza, appartenant à M. Quique, cultivateur à Cysoing, y a mis involontairement le feu.

La perte, couverte par une assurance de 200 fr. s'élève à 120 fr.

PAS-DE-CALAIS

Un enfant brûlé à Oneing. — Lundi, vers sept heures du matin, un enfant de trois ans et demi, Georges Delmotte, dont le père est surveillant de fabrique, est tombé accidentellement dans un chaudron d'eau bouillante.

Retiré presque aussitôt par sa mère, témoin de l'accident, le pauvre enfant a succombé dans la soirée, après une journée d'atroces souffrances.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — *La question du Congo.* — Séance du 12 mai. — Au début de la séance, M. Defuet, socialiste, a prononcé un discours, dans lequel il s'est déclaré partisan de la politique coloniale, mais pas de « l'aventure du Congo ».

M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, s'est élevé avec énergie contre les affirmations de ceux qui prétendent qu'on fait sortir de nouveaux millions. C'est là un mensonge, dit-il...

M. Furnemont se lève alors, et crie : « C'est vous qui mentez! vous mentez! vous mentez! »

M. le président rappelle M. le ministre à la modération et M. Furnemont à l'ordre.

Ensuite, M. Lorand reprend les arguments déjà apportés : procédure arbitraire, variation dans l'estimation du coût des travaux, etc.

L'orateur continuera son discours aujourd'hui.

Menin. — *Une importante capture.* — Un homme taillé en véritable hercule, Joseph-François Denecker, âgé de 44 ans, s'était évadé au mois de janvier dernier de la colonie agricole de Merxplax et était revenu à Menin où il est né et où il avait encore une sœur. Il parvint à s'introduire dans la maison de cette dernière, par escalade et effraction, et la mit au pillage. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui par le parquet de Courtrai; mais il avait aussitôt gagné la frontière, où il séjourna successivement à Halluin, Roncq et Tourcoing. Il fut soupçonné d'avoir trempé dans différents vols qualifiés commis dans ces derniers temps dans ces diverses localités. Le Parquet de Lille avait décerné récemment un mandat d'arrêt à sa charge. Il était donc pourchassé à la fois en France et en Belgique.

Mardi matin, la présence de Denecker ayant été signalée à Halluin, la police se mit aussitôt à sa recherche; mais en apercevant les agents, l'inculpé courut vers la frontière et ne put être appréhendé.

Les gendarmes belges, de service aux Baraques, ayant été mis au courant de ce qui venait de se passer, arrêtèrent Denecker dans une maison où il s'était caché. Il a été conduit mardi après-midi à la prison de Courtrai.

Cet homme, qu'on savait capable de tout, paraît la terreur de Menin et des environs.

Il s'était engagé en France dans la Légion étrangère, et avait été condamné, par le Conseil de guerre, à dix ans de travaux forcés. Entre autres méfaits dont il était inculpé, nous nous bornerons à en relever un seul : étant un jour de service à l'Ecurie, il avait coupé les quatre pieds du cheval d'un capitaine.

— *Vol d'une vache.* — Vendredi dernier, au petit jour, un garde voyait arriver à Menin un individu conduisant une vache; les allures de cet homme ayant paru suspectes, le garde s'en approcha. Le quidam prit aussitôt la fuite.

On a seulement appris mardi que la vache avait été volée à M. Lezy, cultivateur à Cortemarck.

Tournai. — *Découverte d'un noyé.* — On a retiré de l'Escaut, près du Pont-des-Trous, le cadavre d'un nommé François Ponchaut, âgé de 57 ans, natif de Nodecq, porteur d'un livret d'ouvrier.

On ne sait encore s'il y a accident ou suicide. En tous cas toute idée de crime doit être écartée.

Courtrai. — *Le mariage de M. De Haerne, substitut du procureur du Roi, neveu de Mgr De Haerne.* — Mardi, à 11 heures du matin, a été célébré en l'église Notre-Dame le mariage de M. Michel De Haerne, substitut du procureur du Roi, neveu de feu Mgr De Haerne, membre du congrès de 1830, avec Mlle Marie Vercruysse, fille de M. Camille Vercruysse, membre du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame, et président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. Deconinck, curé de la paroisse.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Hippolyte Hyebos, chevalier de l'ordre de Léopold et M. Auguste Werner, propriétaire à Gand; pour la mariée, M. Louis Vercruysse, industriel à Courtrai et M. Antoine Orban de Xivry, juge au tribunal de première instance de Namur.

La cérémonie civile avait eu lieu à 10 heures 1/2, à l'Hôtel-de-Ville de Courtrai, par devant M. l'échevin Vandaele.

— *Un cocher écrasé.* — Une voiture attelée de deux chevaux a eu mardi à midi, son timon brisé à la Grande Place. Le timon lancé entre les pattes des chevaux les excita; ils s'emballèrent à une course folle. Au coin de la rue des Vieux Remparts, la voiture donna contre le rebord du trottoir, le cocher fut projeté à terre, et les deux roues de la voiture lui passèrent sur le dos. On s'empressa de lui porter secours.

Le malheureux rendait le sang par les oreilles. On craint des lésions internes. La vo